



Comparaison Interlaboratoires - CIMENT 2021-2022

Madame
Monsieur

Nous préparons la Comparaison Interlaboratoires sur ciment 2021-2022 qui débutera le 1er juin 2021 et se terminera le 31 mai 2022. Le ciment utilisé pour cette nouvelle campagne, est de type **CEM I 52,5 N**.

La cotisation forfaitaire pour la participation à la campagne est de €469,21 par laboratoire. Les échantillons de ciment requis sont facturés séparément. Le prix d'un conteneur de 6 kg de ciment est de €43; il faut 8 conteneurs au minimum, soit 48 kg de ciment, pour pouvoir effectuer tous les essais prévus durant un an. Si vous désirez plus/moins de containers de ciment, veuillez-nous en informer via le formulaire joint. Les frais de port sont calculés sur une base forfaitaire, en fonction de votre situation géographique et du nombre de conteneurs commandés. Les frais d'expédition forfaitaires se trouvent dans le règlement financier ci-joint.

Les factures sont payables dans les 30 jours de la date de la facture, toutes taxes ou toute retenue nationale ou autre étant à charge du laboratoire.

Vous trouverez ci-joint les premiers renseignements relatifs à cette campagne, en particulier les conditions de participation et les informations préalables à nous transmettre.

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner aussi vite que possible et **au plus tard avant le 15 mars 2021**, le formulaire dûment complété et validé qui est attaché au présent courriel en format Word, intitulé 'Formulaire de renseignements CEMENT 2021-2022 - FR'.

Nous avons négocié le tarif le plus avantageux avec le transporteur pour notre envoi simultané vers de nombreuses destinations. Nous effectuerons les envois au tarif DTD (Door To Door, porte à porte) de manière à ce que les containers soient livrés directement à votre laboratoire. Toutefois, dans certains pays, ce système n'est pas applicable et le laboratoire doit intervenir pour dédouaner les containers de ciment à l'aéroport. Il nous est malheureusement difficile de prédire dans quels pays cette procédure est d'application. Si vos procédures internes prévoient l'usage d'un bon de commande ou d'un document équivalent avec des références à mentionner sur nos factures, nous vous prions de nous envoyer ces documents sans délai afin d'éviter tout problème de paiement. Si nous devons appliquer certaines procédures particulières pour vous permettre de dédouaner les containers arrivant dans votre pays et d'effectuer le paiement de la facture, pouvez-vous nous en informer et nous envoyer les documents nécessaires. Veuillez également spécifier quels documents nous devons vous envoyer en direct ou joindre à l'envoi des containers de ciment

Tous les documents sont à envoyer par courrier électronique à cette adresse e-mail (interlab.cement@be-cert.be).

Nous restons à votre entière disposition pour fournir tout renseignement supplémentaire que vous souhaiteriez par rapport à l'organisation de la Comparaison Interlaboratoires - CIMENT 2021-2022.

Merci pour votre confiance et votre collaboration.

Cordialement

Caroline LADANG,
Directeur BE-CERT